

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu ordinaire des sessions, vendredi le 27 janvier 2006 à 19h30.

Sont présents :

Son Honneur le Maire	André Nadeau
Madame la conseillère	Joëlle Berdugo Adler
Messieurs les conseillers	Roger Martel Lawrence Nadler Jean-Jacques Desjardins Ronald Kulisek
Absence motivée	Jean-Pierre Nepveu

Formant quorum.

Son Honneur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents et leur fait part de son vif plaisir de reprendre les destinées de la ville d'Estérel.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour (Res. 2006-01-01)
2. Procès-verbal (Res. 2006-01-02)
3. Correspondance (Res. 2006-01-03)
 - 3.1 Maire
 - 3.2 Directeur général
4. Comptes à payer et comptes payés (Res. 2006-01-04)
5. Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions.

6. Avis de motion

- 6.1 Règlement numéro 2006-474 concernant la régie interne de la ville d'Estérel (Res. 2006-01-05)
- 6.2 Règlement numéro 2006-475 concernant le traitement des élus municipaux ainsi que le remboursement des dépenses encourues à des fins municipales (Res. 2006-01-06)
- 6.3 Règlement numéro 2006-476 pour épurer les règlements municipaux adoptés par la ville d'Estérel antérieurement à la fusion avec la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Res. 2006-01-07)
- 6.4 Règlement numéro 2006-477 décrétant un emprunt de 407 530 \$ et une dépense de 407 530 \$ pour couvrir les coûts de reconstitution de la ville d'Estérel et les frais incidents (Res. 2006-01-08)
- 6.5 Règlement numéro 2006-478 pour régir les frais de séjour et de déplacements des élus et des employés de la ville d'Estérel (Res. 2006-01-09)
- 6.6 Règlement numéro 2006-479 pour déléguer au Directeur général le pouvoir de dépenser et de passer des contrats (Res. 2006-01-10)
- 6.7 Règlement numéro 2006-480 pour fixer les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice 2006 (Res. 2006-01-11)
- 6.8 Règlement numéro 2006-481 pour modifier le règlement de zonage de la ville (Res. 2006-01-12.1)
- 6.9 Règlement numéro 2006-482 pour modifier le règlement de lotissement de la ville (Res. 2006-01-12.2)

7. Nominations

- 7.1 Vérificateurs externes pour l'exercice 2006 (Res. 2006-01-13)
- 7.2 Assureurs pour l'exercice 2006 (Res. 2006-01-14)

8. Désignations

- 8.1 Désignation du maire suppléant pour la période du 1 janvier au 31 août 2006 (Res. 2006-01-15)
- 8.2 Désignation d'un substitut au conseil de la MRC Les pays-d'en-Haut (Res. 2006-01-16)
- 8.3 Désignation d'un substitut au conseil d'Agglomération Sainte-Marguerite / Estérel (Res. 2006-01-17)

8.4 Désignation du président et des membres du (CCU) comité consultatif d'Urbanisme (Res. 2006-01-18)

8.5 Désignation de la personne responsable aux fins de l'application de l'article 105 de la loi sur les compétences municipales (Res. 2006-01-19)

9. Octroi de mandats

9.1 Octroi d'un mandat pour effectuer les travaux requis afin d'identifier la ville d'Estérel dans son fonctionnement (Res. 2006-01-20)

9.2 Octroi d'un mandat afin de réviser la réglementation d'Urbanisme : Plan et règlements (Res. 2006-01-21)

9.3 Octroi d'un mandat afin de conseiller la ville en matière de sécurité publique (Res. 2006-01-22)

9.4 Octroi d'un mandat afin de mettre à jour l'étude des chemins et rues réalisées par la firme Génivar (Res. 2006-01-23)

9.5 Octroi d'un mandat pour décrire l'évolution de la qualité de l'eau et des herbiers de cinq lacs (Masson, du Nord, Dupuis, Grenier, Castor) de l'Estérel depuis la fusion municipale (Res. 2006-01-24)

9.6 Octroi d'un mandat pour produire la cartographie des milieux humides du nouveau territoire et des rives de quatre lacs (Masson, du Nord, Dupuis et Castor) de l'Estérel (Res. 2006-01-25.1)

9.7 Octroi d'un mandat pour la production d'une diagnose et d'un plan d'action pour démarrer les correctifs requis à Estérel (Res. 2006-01-25.2)

10. Appels d'Offres

10.1 Pour ratifier l'appel d'offres en vue d'assurer un contrôle biologique des mouches noires et des moustiques (Res. 2006-01-26)

10.2 Pour ratifier l'appel d'offres relatif à la cueillette, au transport et à la disposition des ordures (Res. 2006-01-27)

11. Prévisions budgétaires

11.1 Rapport du maire sur la situation financière de la ville (Res. 2006-01-28)

11.2 Prévisions budgétaires 2006 Proximité (Explications)

11.3 Prévisions budgétaires 2006 Agglo. (Explications)

12. Institution financière

12.1 Banque Nationale du Canada (Res. 2006-01-29)

12.2 Pouvoir de signature (Res. 2006-01-30)

12.3 Emprunt temporaire (Res. 2006-01-31)

13. Contrôle budgétaire

13.1 Certificat de crédits suffisants (Res. 2006-01-32)

13.2 Rapports de contrôle budgétaire (Res. 2006-01-33)

14. Registre foncier- MRC (Res. 2006-01-34)

15. Location d'un camion (Res. 2006-01-35)

16. Organisation de la ville d'Estérel (Res. 2006-01-36)

17. Deuxième période de questions

18. Varia : Gestion de l'eau potable

19. Levée de l'assemblée (Res. 2006-01-37)

Résolution no : 2006-01-01

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins
Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

Résolution no : 2006-01-02

2.0 Procès-verbal

ATTENDU que cette séance constitue la première de la ville reconstituée d'Estérel;

ATTENDU qu'aucun procès-verbal de la ville n'existe;

ATTENDU que quatre rencontres de planification ont eu lieu jusqu'à présent soit les 26 novembre, 3 décembre et 15 décembre 2005 ainsi que le 22 janvier 2006;

Proposé par : Ronald Kulisek
Appuyé par : Joëlle Berdugo Adler

IL EST RÉSOLU,

D'UTILISER les résultats des discussions, des quatre rencontres tenues jusqu'à présent, comme guide pour planifier le développement futur de la ville.

Résolution no : 2006-01-03

3.0 Correspondance du Maire et du Directeur général

ATTENDU les résumés produits de la correspondance du Maire et du Directeur général joints en annexe;

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins
Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER la correspondance du Maire et du Directeur Général

Résolution no : 2006-01-04

4.0 Comptes à payer et comptes payés

ATTENDU la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

Proposé par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Lawrence Nadler

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER les comptes de janvier 2006

5.0 Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions

Il fait état des objectifs de la réunion et donne un aperçu de la méthodologie utilisée. Il termine en mentionnant les champs d'action visés. Un document d'information fut remis aux citoyens présents et est joint au dossier de la réunion.

Résolution no : 2006-01-05

6.1 Avis de motion - Règlement numéro 2006-474

Monsieur Jean-Jacques Desjardins donne avis de motion à l'effet de préparer un règlement concernant la régie interne de la ville d'Estérel.

Résolution no : 2006-01-06

6.2 Avis de motion - Règlement numéro 2006-475

Madame Joëlle Berdugo Adler donne avis de motion à l'effet de préparer un règlement concernant le traitement des élus municipaux ainsi que le remboursement des dépenses encourues à des fins municipales

Résolution no : 2006-01-07

6.3 Avis de motion - Règlement numéro 2006-476

Madame Joëlle Berdugo Adler donne avis de motion à l'effet de préparer un règlement pour épurer les règlements municipaux adoptés par la ville d'Estérel antérieurement à la fusion avec la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Résolution no : 2006-01-08

6.4 Avis de motion - Règlement numéro 2006-477

Monsieur Lawrence Nadler donne avis de motion à l'effet de préparer un règlement décrétant un emprunt de 407 530 \$ et une dépense de 407 530 \$ pour couvrir les coûts de reconstitution de la ville d'Estérel et les frais incidents.

Résolution no : 2006-01-09

6.5 Avis de motion - Règlement numéro 2006-478

Monsieur Roger Martel donne avis de motion à l'effet de préparer un règlement pour régir les frais de séjour et de déplacements des élus et des employés de la ville d'Estérel.

Résolution no : 2006-01-10

6.6 Avis de motion - Règlement numéro 2006-479

Monsieur Jean-Jacques Desjardins donne avis de motion à l'effet de préparer un règlement pour déléguer au Directeur général le pouvoir de dépenser et de passer des contrats.

Résolution no : 2006-01-11

6.7 Avis de motion - Règlement numéro 2006-480

Monsieur Ronald Kulisek donne avis de motion à l'effet de préparer un règlement pour fixer les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2006.

Résolution no : 2006-01-12.1

6.8 Avis de motion - Règlement numéro 2006-481

En vertu de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1), un avis de motion est donné par Madame Joëlle Berdugo Adler de la présentation à une séance subséquente du conseil, d'un projet de modification du règlement de zonage no. 90-302 afin de changer les dispositions suivantes :

- **Sur l'ensemble de la municipalité, la superficie de plancher au sol minimale requise pour les bâtiments résidentiels de type unifamilial isolé sera de 250 mètres carrés ;**
- **Sur l'ensemble du territoire de la municipalité les dispositions relatives aux habitations unifamiliales jumelées et contiguës seront abrogées ;**

Ce règlement affectera tout le territoire de la ville d'Estérel.

Note : Suite à l'adoption de cet avis de motion aucun plan de construction ne pourra être approuvé ni aucun permis accordé qui, advenant l'adoption du règlement faisant l'objet de cet avis de motion, seront prohibés dans la municipalité.

Résolution no : 2006-01-12.2

6.9 Avis de motion - Règlement numéro 2006-482

En vertu de l'article 117 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ. chapitre A-19.1), un avis de motion est donné par Monsieur Ronald Kulisek de la présentation à une séance subséquente du conseil, d'un projet de modification du règlement de lotissement no.90-303 afin de changer les dispositions suivantes :

- **Dans les zones R-5, R-6, R-7, R-8 et R-9, la superficie minimale de terrain requise pour les bâtiments résidentiels de type unifamilial isolé passera de 4 000 mètres carrés à 1,6 hectare (16 000 mètres carrés);**

Ce règlement affectera tout le territoire de la Ville de Estérel.

Note : Suite à l'adoption de cet avis de motion aucun permis de lotissement ne pourra être accordé qui, advenant l'adoption du règlement faisant l'objet de cet avis de motion, sera prohibé dans la municipalité.

Résolution no : 2006-01-13

7.1 Nomination des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2006

ATTENDU la nécessité de nommer des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2006;

ATTENDU que la firme comptable Pétrie, Raymond et Associés est autorisée à accomplir ce travail;

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

DE NOMMER la firme Pétrie, Raymond et Associés, vérificateurs externes de la ville d'Estérel pour l'exercice financier 2006

Résolution no : 2006-01-14

7.2 Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec

ATTENDU que l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du Ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec;

ATTENDU que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

ATTENDU que la ville juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

Proposé par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Joëlle Berdugo Adler

IL EST RÉSOLU,

QUE la ville devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle.

QUE la ville accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 465.1 et suivants de la loi des Cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003.

QUE la ville verse une somme de 100\$ pour acquitter la contribution annuelle.

QUE la ville contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 23 décembre 2005 soit : 15 287\$ plus taxes.

QUE le maire et le directeur général de la ville soient autorisés à signer pour et au nom de la ville, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Résolution no : 2006-01-15

8.1 Désignation du maire suppléant

ATTENDU la nécessité de désigner un maire suppléant;

Proposé par : André Nadeau

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

DE DÉSIGNER monsieur Roger Martel maire suppléant pour la période de huit mois débutant le 1 janvier 2006 et se terminant le 31 août 2006.

Résolution no : 2006-01-16

8.2 Désignation d'un substitut au maire à la MRC Les pays-d'en-Haut

ATTENDU qu'il est possible que le maire de ville soit dans l'impossibilité d'assister aux assemblées de la MRC;

ATTENDU la nécessité de le remplacer à ces occasions;

Proposé par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Joëlle Berdugo Adler

IL EST RÉSOLU,

DE DÉSIGNER monsieur Jean-Jacques Desjardins substitut au maire à la MRC pour la période débutant le 1 janvier 2006 et se terminant le 31 décembre 2006.

Résolution no : 2006-01-17

8.3 Désignation d'un substitut au maire au conseil de L'AGGLOMÉRATION

ATTENDU qu'il est possible que le maire de ville soit dans l'impossibilité d'assister aux assemblées de L'AGGLOMÉRATION;

ATTENDU la nécessité de le remplacer à ces occasions;

Proposé par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Joëlle Berdugo Adler

IL EST RÉSOLU,

DE DÉSIGNER monsieur Jean-Jacques Desjardins substitut au maire à L'AGGLOMÉRATION pour la période débutant le 1 janvier 2006 et se terminant le 31 décembre 2006.

Résolution no : 2006-01-18

8.4 Désignation du président et des membres du (CCU) comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU la nécessité de posséder un comité consultatif d'urbanisme;

Proposé par : André Nadeau

Appuyé par : Lawrence Nadler

IL EST RÉSOLU,

DE DÉSIGNER monsieur Ronald Kulisek comme président du comité consultatif d'urbanisme ainsi que les personnes suivantes pour agir comme membres :

- Monsieur Jean-Jacques Desjardins
- Monsieur Pierre Gareau
- Monsieur Bernard Souchereau
- Monsieur Marc-Gabriel Vallières
- Monsieur Claude Verville

Résolution no : 2006-01-19

8.5 Désignation de la personne responsable aux fins de l'application de l'article 105 de la loi sur les compétences municipales

ATTENDU la nécessité de désigner une personne responsable;

Proposé par : Joëlle Berdugo Adler

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil de la ville d'Estérel désigne monsieur Frédéric Prescott pour agir à titre d'employé pour exercer les fonctions prévues en vertu du deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

QUE le conseil de la MRC Les Pays-d'en-Haut confirme que la désignation prévue à la présente entente est temporaire, soit jusqu'à ce qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales intervienne entre la MRC et les municipalités locales.

Résolution no : 2006-01-20

9.1 Octroi d'un mandat pour effectuer les travaux requis afin d'identifier la ville d'Estérel dans son fonctionnement

ATTENDU la nécessité de revoir l'identification de la ville suite à sa reconstitution;

ATTENDU l'offre de services soumise par la firme Vasco Design;

Proposé par : Lawrence Nadler

Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU,

DE RETENIR les services de la firme Vasco Design au montant de 12 400\$, conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et des Régions du règlement d'emprunt numéro 2006-477.

DE MANDATER les monsieur André G. Nadeau, maire et madame Joëlle Berdugo Adler, conseillère pour convenir des travaux à effectuer avec Vasco Design.

Résolution no : 2006-01-21

9.2 Octroi d'un mandat pour réviser la réglementation d'Urbanisme : Plan et règlements

ATTENDU la nécessité de revoir la réglementation d'Urbanisme : Plan, règlements, formulaires etc.

ATTENDU l'offre de services soumise par Roger Martel consultant;

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU,

DE RETENIR les services de Roger Martel pour un montant maximal de 25 000\$, conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et des Régions du règlement d'emprunt numéro 2006-477.

Résolution no : 2006-01-22

9.3 Octroi d'un mandat afin de conseiller la ville en matière de sécurité publique

ATTENDU la nécessité d'accroître la sécurité sur le territoire de la ville suite à sa reconstitution;

ATTENDU l'offre de services soumise par la firme CLI Investigation;

Proposé par : Joëlle Berdugo Adler

Appuyé par : Lawrence Nadler

IL EST RÉSOLU,

DE RETENIR les services de la firme CLI Investigation au montant de 12 000\$.

Résolution no : 2006-01-23

9.4 Octroi d'un mandat afin de mettre à jour l'étude des chemins et rues réalisée par la firme Génivar

ATTENDU la nécessité de connaître l'état des chemins et rues suite à la reconstitution de la ville;

ATTENDU l'offre de services soumise par Fernand Veillette consultant;

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU,

DE RETENIR les services de Fernand Veillette pour un montant maximal de 10 000\$ pour évaluer la situation en incluant la préparation d'un plan d'action pour juin 2006.

Résolution no : 2006-01-24

9.5 Octroi d'un mandat pour décrire l'évolution de la qualité de l'eau et des herbiers de cinq lacs (Masson, du Nord, Dupuis, Grenier et Castor) de l'Estérel depuis la fusion municipale

ATTENDU la nécessité de connaître l'état des lacs et cours d'eau de la ville suite à sa reconstitution;

ATTENDU l'offre de services soumise par HEMISPHERES le groupe;

Proposé par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Lawrence Nadler

IL EST RÉSOLU,

DE RETENIR les services de HEMISPHERES le groupe au montant de 16 620\$, conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et des Régions du règlement d'emprunt numéro 2006-477.

Résolution no : 2006-01-25.1

9.6 Octroi d'un mandat pour produire la cartographie des milieux humides du nouveau territoire et des rives de quatre lacs (Masson, du Nord, Dupuis et Castor) de l'Estérel

ATTENDU la nécessité de disposer de la cartographie des lacs et cours d'eau de la ville suite à sa reconstitution;

ATTENDU l'offre de services soumise par HEMISPHERES le groupe;

Proposé par : Joëlle Berdugo Adler

Appuyé par : Lawrence Nadler

IL EST RÉSOLU,

DE RETENIR les services de HEMISPHERES le groupe au montant de 11 060\$, conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et des Régions du règlement d'emprunt numéro 2006-477.

Résolution no : 2006-01-25.2

9.7 Octroi d'un mandat pour la production d'une diagnose et d'un plan d'action pour démarrer les correctifs requis à Estérel

ATTENDU la nécessité de disposer d'un plan d'action pour apporter les correctifs requis aux lacs et cours d'eau de la ville suite à sa reconstitution;

ATTENDU l'offre de services soumise par HEMISPHERES le groupe;

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Lawrence Nadler

IL EST RÉSOLU,

DE RETENIR les services de HEMISPHERES le groupe au montant de 9 300 \$, conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et des Régions du règlement d'emprunt numéro 2006-477.

Résolution no : 2006-01-26

10.1 Pour ratifier l'appel d'offres en vue d'assurer un contrôle biologique des mouches noires et des moustiques

ATTENDU l'existence d'un devis : instructions aux soumissionnaires, cahier des charges et formule de soumission;

ATTENDU le désir du conseil de ville d'assurer sur une base continue la protection contre les moustiques;

ATTENDU qu'il est opportun de demander des prix pour une période de un (1) an, trois (3) ans et cinq (5) ans;

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU,

DE MANDATER le directeur général pour aller en appel d'offres en vue d'assurer un contrôle biologique des mouches noires et des moustiques.

Résolution no : 2006-01-27

10.2 Pour ratifier l'appel d'offres relatif à la cueillette, au transport et à la disposition des ordures

ATTENDU l'existence d'un devis : instructions aux soumissionnaires, cahier des charges et formule de soumission;

ATTENDU le désir du conseil de ville d'assurer sur une base continue la cueillette, le transport et la disposition des ordures;

ATTENDU qu'il est opportun de demander des prix pour une période de un (1) an, trois (3) ans et cinq (5) ans;

Proposé par : Joëlle Berdugo Adler

Appuyé par : Lawrence Nadler

IL EST RÉSOLU,

DE MANDATER le directeur général pour aller en appel d'offres en vue d'assurer la cueillette, le transport et la disposition des ordures pour des périodes de un, trois et cinq ans.

DE RATIFIER la décision de prolonger, pour une période de six (6) mois, l'entente avec le fournisseur actuel : Intersan inc. pour un montant global de 10 650,73\$.

Résolution no : 2006-01-28

11.1 Rapport du maire sur la situation financière de la ville

ATTENDU l'obligation, du maire de produire annuellement un rapport sur la situation financière de la ville;

ATTENDU que ce document fait référence au passé, au présent et au futur de la ville;

ATTENDU qu'exceptionnellement, pour les villes reconstituées, il n'est pas nécessaire de produire ce rapport quatre semaines avant l'adoption des prévisions budgétaires;

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

D'ACCEPTER le rapport du maire, sur la situation financière de la ville, pour l'exercice financier 2006.

11.2 Prévisions budgétaires 2006 Proximité (Explications)

Monsieur le Maire mentionne que les prévisions budgétaires de la ville seront de l'ordre de 1 825 000\$ et explique la problématique à laquelle nous devons faire face en utilisant des exemples de quatre catégories de propriétés que l'on retrouve sur le territoire de la ville d'Estérel.

11.3 Prévisions budgétaires 2006 Agglomération (Explications)

Monsieur le Maire mentionne que les prévisions budgétaires de l'Agglomération vont à l'encontre des souhaits du conseil et que la ville s'opposera à leur adoption. Il mentionne également que la ministre des Affaires municipales et des Régions sera informée de la position du conseil municipal.

Résolution no : 2006-01-29

12.1 Banque Nationale du Canada

ATTENDU l'obligation, pour la ville, de faire affaire avec une institution financière ;

ATTENDU que la Banque Nationale du Canada est disposée à nous offrir ce service;

Proposé par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Joëlle Berdugo Adler

IL EST RÉSOLU,

DE RETENIR les services de la Banque Nationale du Canada (succursale de Sainte-Adèle) comme institution financière.

Résolution no : 2006-01-30

12.2 Pouvoir de signature

ATTENDU que la Banque Nationale du Canada est notre institution financière;

ATTENDU l'obligation, pour la ville, de mandater des signataires pour transiger financièrement;

Proposé par : Lawrence Nadler

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

DE MANDATER le maire et le directeur général de la ville pour signer, d'office, les chèques et les effets négociables.

DE MANDATER monsieur Roger Martel, conseiller comme troisième signataire en cas d'impossibilité pour l'un ou l'autre des signataires d'office d'agir.

Résolution no : 2006-01-31

12.3 Emprunt temporaire

ATTENDU que la Banque Nationale du Canada est notre institution financière;

ATTENDU que nous ne disposons pas des liquidités requises pour assurer le fonctionnement de la ville avant l'expédition des comptes de taxes;

Proposé par : André Nadeau

Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU,

DE MANDATER le maire et le directeur général de la ville pour obtenir une marge de crédit de 600 000\$ et **D'UTILISER** cette somme pour pourvoir aux besoins financiers de la ville.

Résolution no : 2006-01-32

13.1 Certificat de crédits suffisants

ATTENDU la nécessité d'assurer un contrôle budgétaire;

ATTENDU que le certificat de crédits suffisants semble être l'instrument approprié;

ATTENDU qu'une dépense, pour être autorisée, doit être accompagnée d'un certificat de crédits suffisants;

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU,

DE STATUER que pour chaque dépense effectuée, un certificat de crédit suffisant doit accompagner le procès verbal et que celui-ci doit prendre la forme suivante :

Je, Frédéric Prescott directeur général de la ville d'Estérel, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour chacune des résolutions à caractère financier de la présente séance sauf si il est spécifiquement fait mention d'une ou de plusieurs conditions requises pour leur entrée en vigueur.

Résolution no : 2006-01-33

13.2 Rapports de contrôle budgétaire

ATTENDU l'obligation, pour la ville, de produire trimestriellement des rapports de contrôle budgétaire;

Proposé par : André Nadeau

Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU,

DE PRODUIRE annuellement quatre rapports de contrôle budgétaire, lesquels couvriront les dates suivantes :

- Du 1 janvier au 28 février présenté à la séance de mars
- Du 1 janvier au 31 mai présenté à la séance de juin
- Du 1 janvier au 31 août présenté à la séance de septembre
- Du 1 janvier au 30 novembre présenté à la séance de décembre

Résolution no : 2006-01-34

14.0 Registre foncier-MRC

ATTENDU qu'au sein de notre MRC, les municipalités locales confient la tenue à jour du registre foncier à la MRC;

Proposé par : André Nadeau

Appuyé par : Lawrence Nadler

IL EST RÉSOLU,

D'INFORMER la Direction générale du Registre foncier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune que les adresses déjà transmises pour le transfert des documents sont, par la présente, confirmées.

Résolution no : 2006-01-35

15.0 Location d'un camion

ATTENDU les prix soumis par trois fournisseurs dont le sommaire est joint en annexe;

Proposé par : André Nadeau

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

DE LOUER, pour une période de 48 mois, un camion Tacoma 2006, Double cab, V6, 4 par 4, par un paiement unique maximal de 30 000\$.

Résolution no : 2006-01-36

16.0 Organisation de la ville d'Estérel

ATTENDU l'organigramme de la ville joint en annexe;

ATTENDU la nécessité d'ouvrir le poste d'inspecteur municipal;

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

DE MANDATER le directeur général de la municipalité pour recruter les candidats aptes occuper le poste d'inspecteur municipal et pour former un comité de sélection en vue d'effectuer un choix judicieux de la personne la plus apte à occuper le poste.

17.0 Deuxième période de questions

18.0 Varia

Résolution no : 2006-01-37

19.0 Levée de l'assemblée

Proposé par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Joëlle Berdugo Adler

IL EST RÉSOLU,

DE LEVER l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Frédéric Prescott directeur général de la ville d'Estérel, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour chacune des résolutions à caractère financier de la présente séance sauf si il est spécifiquement fait mention d'une ou de plusieurs conditions requises pour leur entrée en vigueur.

ANDRÉ NADEAU, MAIRE

FRÉDÉRIC PRESCOTT, DIRECTEUR GÉNÉRAL